

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Séance ordinaire du 11 janvier 2021

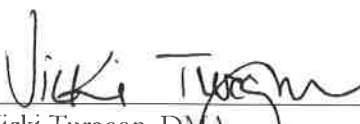
Considérant l'état d'urgence sanitaire relatif à la Covid-19 déclaré sur tout le territoire québécois et l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé, permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication;

Avis public est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ulverton, que le conseil municipal tiendra à huis clos la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Que celle-ci aura lieu à 18 h 00, tel que prévu au règlement 495-2020.

Puisque le public ne pourra se joindre à la séance tenue à huis clos, la population pourra poser leurs questions, par courriel à municipalite.ulverton@bellnet.ca, les courriels devront être reçus à la Municipalité au plus tard le 9 janvier 2021, à 16 h.

DONNÉ À ULVERTON, CE 29^{LE} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.


Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière